

ELECTIONS DEPARTEMENTALES : **L'APF demande aux candidats de s'engager pour la politique locale du handicap**

Charte d'engagements des candidats

L'APF demande aux candidats aux élections départementales de signer la charte d'engagements suivante :

Candidat à l'élection départementale, je m'engage à :

- Me mobiliser auprès du gouvernement et avec les associations de personnes en situation de handicap pour l'effectivité d'un droit à compensation universel, ce qui signifie :*
 - *réviser le périmètre, les tarifs et les plafonds de la prestation de compensation du handicap et supprimer les barrières d'âge d'accès à la prestation de compensation du handicap (PCH).*
 - *intervenir auprès de l'Etat pour une revalorisation du financement des prestations et des dispositifs basés sur la solidarité nationale (budgets de l'Etat et budget départemental).*
- Garantir un plan de réponses de la MDPH conforme à une évaluation de situation individualisée et aux projets et besoins des personnes.*
- Garantir et améliorer le dispositif spécifique d'accès aux droits des personnes en situation de handicap. Garantir l'indépendance de la maison départementale des personnes handicapées vis-à-vis des conseils généraux, ce qui signifie :*
 - *Maintenir l'effectivité du groupement d'intérêt public de la MDPH.*

Les noms des candidats ayant signés cette charte d'engagements seront rendus publics par l'APF.

Canton :

Nom, prénom :

Nom, prénom :

Signature(s) :

**Charte à transmettre signée par au moins un candidat
par fax : 02.33.87.23.39
ou par mail : cd.50@apf.asso.fr**